

**ABONNEMENTS**  
**LES ABONNEMENTS**  
 datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
 et  
**se paient d'avance.**  
**LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE**  
 Trois mois..... 5 fr.  
 Six mois..... 9 fr.  
 Un an..... 16 fr.  
**AUTRES DÉPARTEMENTS**  
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

# JOURNAL DU LOT

**POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL**  
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

**INSERTIONS**  
**LES INSERTIONS**  
 sont reçues au  
**Bureau du Journal**  
**du Lot**  
 et  
**se paient d'avance**  
 Annonces... 25 c ligne  
 Réclames... 50 c. —  
 M. Habas, rue J.-J. Rousseau, 3  
 MM. Laffite et Co, place de la  
 Bourse 8, sont seuls chargés  
 à Paris de recevoir les annonces  
 pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement  
**un bon de poste.**

**BUREAUX**  
 A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 23 Juillet 1872.

*Alea jacta est* : Messieurs les républicains de l'Assemblée nationale ont affiché au grand jour leur palinodie dans la question capitale des matières premières. Un scrutin public a été provoqué, et messieurs les républicains ont renié leur vote du 19 janvier. Cette question des matières premières a été tellement approfondie, par les orateurs les plus éclairés et les plus savants, que le conflit a dû naturellement se trancher sur le point de savoir si l'Assemblée nationale, après une longue discussion générale, passerait à la discussion des tarifs douaniers proposés par le gouvernement. Une majorité de 345 voix contre 248, a décidé qu'il serait passé à la discussion des tarifs.

Ainsi, dans le court espace de six mois, la gauche a changé d'opinion totalement sur le même sujet : il lui a suffi pour cela de supposer que M. Thiers allait s'empresse de fonder la République malgré l'appel au peuple dont elle ne veut pas.

La dépêche suivante montre les dispositions du monde politique anglais, depuis que le traité de commerce de 1860 est dénoncé, et que notre gouvernement substitue l'impôt sur les matières premières, aux principes de la liberté commerciale.

Londres, 18 juillet, 7 h. du soir.  
 Chambre des Communes. — M. Graves annonce qu'il appellera prochainement l'attention du gouvernement sur les relations commerciales avec le Portugal, et sur le tort que fait au commerce anglais le système actuel des droits sur le vin.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Fin de la séance du 19 juillet.

Le discours de M. Thiers a été long et a paru long; l'orateur est entré dans de nombreux et minutieux détails. Du reste, rien de plus simple et de plus primitif que le système qu'il préconise. Les droits de douane constituent un des meilleurs impôts que l'on puisse imaginer. M. Thiers a déjà dit dans une précédente séance que ce système était pratiqué du temps de M. Louis, de M. Humann et de M. Corvetto. N'étaient-ce pas des ministres, des financiers entendus et irréprochables? Et l'on veut prétendre que ce qui s'est fait de leur temps ne peut plus se faire aujourd'hui? Ce sont des « sautons que l'on appelle économistes » et « des manufacturiers atteints par l'impôt » qui répandent ce bruit. Les droits d'entrée sont tellement souhaités que les grands droits de 20 pour cent avec drawbacks proposés il y a un an par M. Pouyer-Querré seraient bien préférables aux petits droits de 2 à 4 pour cent sans drawbacks. C'est par esprit de conciliation que M. Thiers accepte ces derniers. Mais il avertit la Chambre qu'elle se repentira un jour non pas d'avoir trop élevé ces taxes, mais bien de les avoir trop réduites, négligeant ainsi une source assurée de recettes pour le Trésor.

Voilà l'étrange théorie qu'il a fallu entendre exposer pendant trois heures sans interruption. Le respect pour le chef de l'Etat a donné à l'auditoire une patience qu'il n'aurait pas eue pour le député; mais on a écouté froidement, la gauche dévouée elle-même n'a pas osé applaudir, si ce n'est timidement,

à la fin; sa palinodie lui pesait évidemment aujourd'hui plus que de coutume.

Quant à la droite, elle n'a montré ni approbation ni improbation, s'abstenant par déférence de souligner les incohérences, les contradictions qui abondent dans ce discours.

Il est inutile de faire remarquer ce qu'il y a d'arrière de vieilli dans une augmentation prétendant appliquer, même aujourd'hui, à l'industrie, le régime qui était en vigueur il y a quarante ans. Certes, un régime financier n'est pas nécessairement condamnable parce qu'il florissait il y a un demi-siècle; mais ce n'est pas non plus un motif pour qu'il soit excellent aujourd'hui. Invoquer sa vénérable antiquité, c'est ne rien dire du tout, ni pour ni contre lui.

Les représentants de l'industrie et du commerce soutiennent précisément que tout est changé, que les conditions des affaires ne sont plus les mêmes, que M. Thiers veut condamner le siècle des chemins de fer et du télégraphe électrique au régime des diligences et des télégraphes aériens. Peut-être les représentants de l'industrie ont-ils tort de tenir ce langage; mais encore faudrait-il le leur démontrer. Ce n'est rien prouver que d'invoquer le patronage de MM. Louis, Corvetto et Humann. On peut répondre que ces hommes d'Etat avaient les idées de leur temps et non pas celles des siècles qui les ont précédés; et c'est en quoi ils diffèrent de M. Thiers.

(Journal de Paris.)

Séance du 20 juillet.

M. Feray rappelle que la commission des tarifs a condamné le projet de loi en principe et qu'elle ne s'y est ralliée que provisoirement et comme on se rallie à un expédient. Encore n'a-t-elle jamais cru que l'impôt donnerait la somme sur laquelle compte le gouvernement.

L'honorable membre s'attache à réfuter quelques-uns des chiffres et des arguments de M. le président de la République; mais l'Assemblée ne lui prête qu'une très médiocre attention. On finit même par demander la clôture sur un grand nombre de bancs, et surtout à gauche.

M. Feray insiste. Il dit que l'on sacrifie la cause de la petite industrie, que l'on méconnaît l'intérêt des ouvriers.

A gauche. — Assez ! la clôture !

Une voix à droite. — Cela leur est bien égal !

M. Feray finit par quitter la tribune en protestant contre l'intolérance d'une certaine partie de l'Assemblée.

A gauche, avec force. — La clôture ! la clôture ! La clôture de la discussion générale est mise aux voix et prononcée.

M. le président. — L'Assemblée a maintenant à voter sur la question de savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

Un scrutin a été demandé.

En voici le résultat :

Votants.....	593
Majorité absolue.....	297
Pour.....	345
Contre.....	248

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

L'Assemblée adopte un grand nombre des articles du projet.

Il ne se présente dans ce long défilé de chiffres qu'un seul incident. M. Cottin fait remarquer que le projet intéresse peu, au fond, ses collègues de la gauche, qui ont dit à leurs commettants :

« Quand nous serons au pouvoir nous déferons tout cela. » (Applaudissements à droite.)

A gauche. — Qui a dit cela ? Nommez ! nommez !

A droite. — Ah ! c'est votre pensée à tous ! La suite de la discussion est remise à lundi.

M. Martel. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de M. le président la proposition suivante :

Article 1<sup>er</sup>. — L'Assemblée se proroge du 4 août 1872 jusqu'au 15 novembre suivant. (Rumeurs à droite. — Approbation à gauche.)

Art. 2. — Avant de se séparer, l'Assemblée nommera au scrutin secret et en séance publique une commission de trente membres, qui exercera, de concert avec le bureau, les pouvoirs déterminés par l'article 32 de la Constitution de 1848.

Art. 3. — Les pouvoirs du bureau sont prorogés jusqu'à la rentrée de l'Assemblée.

L'Assemblée adopte l'urgence sur la proposition de M. Martel.

## Revue des Journaux

Temps.

Le discours de M. Gambetta a prononcé à la Ferté-sous-Jouarre a fait une impression pénible. On avait cru reconnaître depuis quelques temps, dans le jeune orateur, non-seulement des besoins d'apaisement et de modération, mais la force nécessaire pour imposer la discipline à son parti. Il paraissait avoir compris que le succès, que l'existence de la République sont attachés à une condition : c'est que la République ne puisse pas être prise pour le triomphe d'un parti, et encore moins pour celui d'une secte. Malheureusement il y a du sectaire dans le discours de la Ferté. Le langage en est mystique, sacerdotal. Ce qui est une question de forme de gouvernement nous y est représenté comme une sorte de religion. Il règne deux mauvaises choses dans ce discours ; la haine et la flatterie ; le peuple y est déifié, et la malédiction y est lancée à tout ce qui n'a pas la même origine ou les mêmes passions que l'orateur lui-même.

Voilà ce qu'on entend dire à Versailles, à des amis de M. Gambetta, à tous ceux qui s'étaient accoutumés à voir en lui l'un des chefs naturels d'une gauche légitime dans une république habitable.

Comment M. Gambetta ne sent-il pas que les jours de la République seront comptés du moment qu'on devra la regarder comme le synonyme de la révolution, et la révolution comme le synonyme de grands mouvements insurrectionnels ?

M. Thiers est dans la position d'un général d'armée qui, après de longues marches et de savantes manœuvres, rencontre l'ennemi devant lui, et se voit sur le point de recueillir le fruit de ses combinaisons.

Le point gagné a été de faire reconnaître par l'Assemblée qu'il fallait 200 millions au lieu de 135. Non pas que l'Assemblée ait été convaincue; mais le gouvernement posait la question de confiance, il la posait au moment où l'emprunt va s'ouvrir; dans ces circonstances l'opposition n'était pas possible; les résistances sont tombées, la Chambre s'est livrée.

Quand nous disons qu'elle s'est livrée, l'expression n'est pas tout à fait juste. La gauche n'a pas eu à céder, elle n'a pas été battue, elle triomphait bien plutôt. Ce sera là l'un des souvenirs les plus curieux de ce grand débat. C'est avec enthousiasme que la gauche semble faire le sacrifice de ses convictions économiques. On se figure peut-être qu'en se préparant à voter l'impôt sur les matières premières, elle n'y va qu'avec une sorte de résignation et d'effort. Nullement; la gauche est si bien entrée dans son nouveau rôle, quelle applaudit aujourd'hui tous les arguments du gouvernement; bafoue tous les discours des partisans de la liberté commerciale, se montre impatiente de consommer par son vote l'échec que vont subir ses principes. On comprendrait l'hésitation

d'un grand parti dans une question dont il a plu au gouvernement de faire une question politique; mais il est difficile de concevoir tant d'entrain dans ce qui est après tout une humiliation et une défaite.

## Courrier de France.

Il paraît que la gauche officieuse n'est pas absolument satisfaite de son nouveau maître; elle juge que le service de M. Thiers est des plus pénibles, et très certainement elle lui demanderait ses huit jours, si elle savait où se placer.

Il lui vient de mauvaises idées; elle craint qu'après l'avoir séduite, le président de la République se refuse à la réhabiliter par un acte public, solennel et définitif.

M. Gent, au nom de ses frères, a voulu s'en expliquer avec M. Thiers; il a supplié le président, avec des sanglots, de ne pas déshonorer la gauche en l'obligeant à voter contre sa conscience, contre ce qu'elle croit être l'intérêt du pays dans la question des matières premières.

M. Thiers s'est montré impitoyable. Du bout de sa canne, il a indiqué aux radicaux le chemin qui conduit à la protection économique, et les radicaux s'y engagent en se voilant la face.

Rassurez-vous, gens de la gauche. Le maître a encore besoin de vos services, il vous continuera ses bonnes grâces, tant que, de vos mains soumise vous n'aurez pas détruit la liberté commerciale en France.

Jusqu'à là vous pouvez compter, sinon sur son estime, du moins sur sa protection.

Il faut que le pouvoir ait un grand attrait pour que l'appât d'un portefeuille ou d'une fonction publique ait si promptement apprivoisé cette gauche fougueuse qui, depuis quatre-vingts ans, répétait chaque jour : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! »

Desmoulins, Robespierre, Saint-Just, et toi, Danton, que M. Gambetta étudie comme l'acteur Gobert étudiait Napoléon I<sup>er</sup>, regardez vos descendants.

Voyez-les, courbés, obéissants, asservis, flattant au pouvoir l'homme qu'ils insultaient lorsqu'il n'était qu'un bourgeois de Paris, — hantant les salons officiels, et s'y comportant de telle sorte que les étrangers disent en les voyant : « Ce n'est pas là une gauche parlementaire, c'est l'ambassade du roi de Siam ! »

M. le président de la République a touché à la question de la dissolution et il a prononcé ces paroles pleines de netteté et d'énergie :

« Si, après cette session, comme on le prétend, une campagne doit être faite, — je vous demande pardon de ce mot vulgaire, — contre l'Assemblée, soyez convaincus que nous n'en serons pas les complices. » Nous respecterons l'Assemblée et nous la ferons respecter. »

Dès le 6 juillet dernier, nous affirmions que M. Thiers ne PEUT PAS et ne VEUT PAS dissoudre l'Assemblée.

C'était en vain que plusieurs journaux officieux donnaient une certaine créance à l'opinion contraire, par des attaques multipliées et souvent injustes contre l'Assemblée. Ils semblaient vouloir entraîner le gouvernement vers la gauche radicale, et croyant le servir, ils achevaient de le compromettre dans l'esprit des conservateurs.

Nous, au contraire, qui n'avons pas cessé d'être *assembleïstes*, tout en n'hésitant point à signaler les fautes et les excès de certaines fractions extrêmes de l'Assemblée, nous qui persistons à poursuivre la réconciliation des con-

servateurs et du gouvernement, nous ne pouvons que nous réjouir d'un acte qui est de nature à la faciliter et à la hâter.

Les paroles de M. Thiers ont été couvertes d'applaudissements par la droite et les centres.

Voilà pour un avenir prochain une cause certaine de rupture entre les radicaux et le gouvernement. Voilà pour le présent une cause réelle d'apaisement entre lui et la majorité.

Ces deux résultats, dont l'un est immédiat, sont également précieux, et il nous a paru essentiel de les constater.

**Patrie**

Toutes les fois qu'il s'est agi de la question militaire, nous avons soutenu M. le président de la République de tous nos efforts, parce qu'il nous paraît avoir sur cette matière les idées les plus nettes, les plus sages et les plus sensées. Quand il s'est agi de la discussion de cette loi si importante, nous n'avons cessé de nous ranger du côté du gouvernement. M. M. Thiers a eue très grand mérite de résister aux théories nouvelles de quelques orateurs plus brillants que solides, et nous croyons en définitive que c'est la raison qui a triomphé avec lui.

M. le président de la République était donc encore dans le vrai quand il est venu défendre avec une extrême vigueur le budget de la guerre contre les demandes de réduction apportées par la droite à la tribune. La droite, en cette circonstance, qu'elle nous permette de le lui dire, a été bien mal inspirée. Si elle voulait faire passer la discussion du terrain financier sur le terrain politique, elle devait choisir le moment opportun avec plus de prudence, et ne pas élever de contestation sur un des points qui doivent être particulièrement hors de litige. S'il est un budget dont les articles doivent être votés largement, sur lequel on doive le moins disputer, c'est assurément le budget des dépenses militaires. Aussi M. Thiers a-t-il été parfaitement logique en protestant très-vivement contre les objections intempestives de la droite. A cet égard donc, M. Thiers nous paraît avoir agi avec patriotisme, avec fermeté, et dans le véritable sens des intérêts du pays.

Mais d'autre part, ce qu'il importe de faire remarquer, c'est l'attitude de la gauche dans toute cette question. Il nous semble utile et instructif de comparer la conduite actuelle de messieurs de la gauche avec leur conduite passée. Que de récriminations n'ont-ils pas faites autrefois contre les dépenses excessives du ministère de la guerre? Quelles objections n'ont-ils pas soulevées? C'est la gauche qui avait entrepris sous l'Empire la campagne du désarmement par la voix éloquente de M. Jules Favre. Elle était parvenue en partie à ses fins, et c'est à elle que nous avons dû une réduction de dix mille hommes sur le contingent annuel de notre armée. Quels obstacles le maréchal Niel n'a-t-il pas rencontrés quand il s'est agi d'organiser la garde mobile, de faire voter les crédits supplémentaires? De tous temps, la gauche s'était signalée par son ardeur à combattre le budget de la guerre.

Aujourd'hui tout a changé! et nous voyons ces mêmes hommes, autrefois si économes des deniers publics, voter sans discussion tout ce qu'on leur propose. Les temps sont changés! diront-ils. Personne ne sera d'opinion de cette feinte; c'est dans un but purement et exclusivement politique, que messieurs de la gauche ont fait volte-face: ils soutiennent M. Thiers, parce qu'ils espèrent qu'il soutiendra la République.

Des renseignements précis que nous recevons de Genève nous apprennent que les réfugiés de la Commune s'agitent beaucoup depuis quelques jours et qu'ils entretiennent des correspondances très-actives avec leurs partisans du Midi, auxquels ils cherchent à démontrer que le moment d'agir est venu, que les circonstances sont très propices pour tenter un mouvement, tant à Marseille qu'à Lyon.

Ces excitations n'ont encore rien amené, et elles ne produiront rien, parce que l'autorité veille et parce qu'elle a pris ses mesures. Le général Bourbaki a passé, il y a quelques jours, une grande revue de ses troupes et il a été chaleureusement acclamé. Les radicaux ont pu voir que s'ils voulaient tenter quelque entreprise de désordre, la troupe ferait énergiquement son devoir.

Les réfugiés de Genève ont loué, pour s'y réunir, une grande salle qui autrefois a servi d'école. Deux d'entre eux, qui savent peindre,

l'ont décorée. Ils ont représenté les principales scènes de la Commune. On y voit Raoul Rigault tué sur une barricade avec cette inscription: *Le patriote Raoul Rigault assassiné par les troupes de Versailles*. On y voit aussi la mort des otages; au-dessous du tableau qui représente cette odieuse scène, on lit: *Les traitres mis à mort par ordre du peuple*.

Les réfugiés de la Commune ont végété pendant quelque temps, mais depuis des souscriptions ont été faites pour eux dans toute l'Europe par les soins de l'Internationale, et aujourd'hui leur existence est assurée. Ils peuvent conspirer à leur aise, et attendre, comme ils le disent, le triomphe de leur cause qui, selon eux, n'est pas éloigné.

**Ordre**

Les radicaux du *Siècle* sentent bien où le bât les blesse; car il n'y a guère de jour où ils n'essayent de le secouer. Leur plaie, leur blessure incurable et mortelle, c'est la conduite qu'ils ont tenue avant et après Sadowa; c'est l'appui constant qu'ils ont prêté à la Prusse; c'est leur prédication de désarmement général et de fraternité universelle, alors que nous avions déjà dans le flanc l'épée allemande; c'est d'avoir toujours et partout sacrifié la France pour perdre l'Empire. Quoi qu'ils fassent, ils ne s'en relèveront pas! Un peuple n'oublie pas ceux qui l'ont ainsi mené à sa ruine, un peuple n'oublie pas ce qu'il doit à un journal dont les rédacteurs accompagnaient l'état-major prussien dans la guerre de Bohême et ont été décorés après Sadowa par le roi de Prusse victorieux.

Nous comprenons que de tels souvenirs pèsent au *Siècle*, et qu'il fasse tous ses efforts pour s'en laver. Malheureusement, c'est la tâche ineffaçable, et il ne s'en lavera pas, et toutes les invectives contre l'Empire, et toutes les injures, et toutes les calomnies ne réussiront point à faire disparaître cette souillure indélébile. L'effronterie même n'y parviendra pas.

Pour donner le change sur les remords qu'on aime à lui supposer, il prétend aujourd'hui qu'après Sadowa, de 1866 à 1870, en voyant la Prusse augmenter ses armements, il comprit le péril et voulut substituer une armée nationale à ce qu'il ose appeler une armée prétorienne.

L'armée nationale du *Siècle*, nous l'avons vue à l'œuvre; c'est la garde nationale, et le pays la connaît!

L'armée prétorienne, c'est celle qui a combattu à Reichshoffen et à Gravelotte.

Entre les deux le cœur du *Siècle* ne balance pas, il se prononce résolument pour la première, il en est là; les républicains en sont là! Que le pays les juge.

Mais ceci même est contraire à la vérité: cette prétendue armée nationale; le *Siècle* et ses complices du Corps législatif ne l'ont jamais demandée. Après Sadowa, à la veille de l'invasion, ils n'ont demandé qu'une chose: l'armement de l'émeute, et le désarmement de la patrie!

**Pays.**

Il semble se confirmer que le rapport de la commission des marchés du 4 septembre conclut d'une façon fort sévère à l'endroit de certains députés de la gauche.

M. Gambetta serait tenu à la responsabilité pécuniaire au sujet de quelques-unes de ses opérations, et M. Naquet aurait à répondre devant la justice elle-même de la pureté de ses intentions.

Cette nouvelle ne manque pas d'avoir une certaine gravité. Nous apprenons donc, et c'est tout naturel, que les différents membres de la gauche se sont émus d'une semblable perspective; que déjà des réunions ont eu lieu pour combiner les moyens de défense. Car, tout le monde le sait, tous les radicaux s'entendent comme des républicains en foire et il est impossible d'en toucher un seul du bout d'une cravache sans que toutes les épines dorsales ne reçoivent instantanément la même commotion électrique.

En voilà qui ne se divisent pas! En voilà qui n'abandonnent jamais aucun des leurs!

Et sur ce point nous ne saurions les blâmer et leur refuser l'admiration que commande toute organisation merveilleuse, que cette organisation ait lieu dans la rue Grôlée, dans la forêt de Bondy, dans les Calabres ou ailleurs.

Quand l'infortuné Mottu, s'élevant sur les ailes du génie à des hauteurs infinies, voulut en profiter pour faire des trous à la lune, vous vous souvenez de l'attendrissement général qu'il excita dans toutes les cavernes de rédac-

tion de la presse radicale. On mit sur le compte de la rancune politique, de la haine monarchique, ce qui n'était qu'une vulgaire filouterie; et pour le public de Belleville, nous sommes convaincus que Mottu représente la touchante allégorie de la République opprimée par l'implacable réaction. C'est le Prométhée révolutionnaire enchaîné et faisant des chansons de lisière par ordre des Jupiters monarchiques.

Et ces gens-là ont raison. Ils sont moins nombreux que nous, et souvent ils se montrent les plus forts. La faiblesse des conservateurs est dans cette fâcheuse division que l'on peut à peine vaincre quand on est à la veille d'un effroyable dénoûment et bien souvent nous ne nous serrons les mains que lorsqu'il s'agit de nous racrocher les uns aux autres pour ne pas tomber tous dans l'abîme.

Notre union n'a lieu que tous les vingt ans au plus, et il faut même, pour y parvenir, que le sentiment du péril vienne exaspérer les esprits et monter les cœurs.

Et, chose bizarre! la Commune a été impuissante pour provoquer cette alliance définitive et féconde du parti conservateur. Cela n'a pas malheureusement suffi, et à l'heure qu'il est, nous avons peut-être besoin d'une leçon plus dure et plus complète, pour ramener tous nos théoriciens, tous nos utopistes, tous nos parlementaires, au réel sentiment de la situation présente, c'est-à-dire à la terreur que doit inspirer toute république aux gens qui tiennent tant soit peu à leur fortune et à leur existence.

Donc, messieurs les citoyens sont menacés d'être obligés de rendre gorge et de nous expliquer le nombre de pots de vin qui peuvent bien se trouver dissimulés dans le pot aux roses.

**Français.**

Au mois d'octobre 1870, le crédit national recevait dans la ville de Lyon une grave atteinte. Cette cité, si soucieuse de sa bonne réputation financière, et dont le crédit passait naguère pour l'un des premiers du monde, voyait émettre un emprunt patriotique qui n'était pas couvert, 7 millions à peine étaient souscrits, et la municipalité était obligée de recourir à d'autres moyens pour remplir les coffres de la ville.

Ce souvenir devrait rendre plus modestes les radicaux qui, en ce moment font tant de bruit autour du discours de M. Gambetta. Les échecs de notre crédit coïncident régulièrement avec les triomphes du parti radical. Lyon, lorsqu'il ne trouvait pas de prêteurs, avait à sa tête un « vigoureux républicain » et une municipalité radicale.

Tel serait le sort de la France toute entière si quelque aventure portait au pouvoir les banqueteurs de la Ferté-sous-Jouarre. Ce qui fait la solidité de notre crédit, c'est la conviction que tout le monde a de leur impuissance.

**Paris-Journal.**

Arbinet, l'épicier de Dijon dont les meurtriers viennent d'être condamnés à un mois de prison chacun, un mois pour M. de Serres, un mois pour M. Cremer, ne fait pas l'effet d'un espion, quand on lit attentivement les débats qui s'agitent autour de sa mémoire. C'était une mouche du coche. C'était un épiciers faiseur d'embaras. Il se disait sans doute qu'en un temps où M. Gambetta était devenu dictateur pour avoir prononcé un discours bruyant sur la tombe de Baudin, pour avoir collaboré à une révolution en face de l'ennemi et pour s'être sauvé en ballon de Paris assiégé, toutes les ambitions étaient permises à un épiciers avide de gloire. Le marchand de mélasse, gonflé jusqu'à crever, comme la grenouille de la fable, se révoltait mamamouchi de Dijon. C'est ce qui l'a perdu; c'est ainsi qu'il se rendit suspect. Le mamamouchi de la délégation a fait un signe; un des sous-mamamouchi a recueilli ce signe, et le quasi-général Cremer a traduit en fusillade le signe qu'il recevait du sous-mamamouchi en question.

Tout cela fut fait de la meilleure foi du monde. Personne n'avait songé à mal: Arbinet, d'une part, ne trahissait pas; d'autre part, ceux qui l'ont mis à mort ne voulaient pas commettre l'assassinat d'un innocent. C'est la fatalité qui est cause de tout, et je crois que les maréchaux ont très bien jugé en condamnant, mais en condamnant légèrement, MM. de Serres et Cremer. Quand tout le monde est coupable, les fautes ou les crimes individuels perdent de leur noirceur. La contagion générale est une excuse pour les particuliers.

**Journal de Paris.**

On n'a pas songé à relever dans l'interroga-

toire des témoins de l'affaire Arbinet contre MM. Cremer et de Serres devant le conseil de guerre de Lyon, la déposition de M. Coti, sous-préfet de Corte. « N'avez-vous pas été condamné dans une affaire de faux témoignage? » demande à M. Coti le maréchal Baraguey-d'Hilliers, président du conseil. « Je fus cité devant le tribunal correctionnel et acquitté. Le conseil de l'ordre me raya du tableau. La cour impériale reprit l'affaire et me condamna. Mais aux élections municipales d'Ajaccio, je sortis le premier de l'urne. — « Alors, réplique le maréchal, vous voulez dire que *vox populi vox dei*. » La dernière phrase de la réponse de M. le sous-préfet de Corte est un chef-d'œuvre. Elle peint en six mots les mœurs démocratiques. « La cour me condamne pour faux témoignage, le conseil de l'ordre des avocats me raya du tableau, mais je sors le premier de l'urne! La cour et les avocats ne sont que des petites gens. Je suis parfaitement apte à être sous-préfet à Beaune, puis à Corte, et le gouvernement qui respecte le suffrage universel lorsqu'il porte son choix sur un républicain, le gouvernement me maintient à Corte. Aux élections municipales d'Ajaccio, je sortis le premier de l'urne! »

Quant à l'arrêt rendu par le conseil condamnant MM. Cremer et de Serres à un mois de prison, il se tient dans des limites assez justes. Arbinet avait pu donner à penser, par ses allures, qu'il était l'espion des Prussiens. Le général Cremer et le délégué du ministère improvisé de la guerre ont du croire de bonne foi à sa culpabilité. Les émotions et le trouble de la guerre leur ont fait signer légèrement un ordre de mise à mort. Arbinet a été fusillé sans jugement. Quelqu'exceptionnelles qu'aient été les circonstances, M. de Serres ne devait pas lancer un ordre capital ni M. Cremer l'exécuter sans autre forme de procès. Cette considération motive la condamnation prononcée par le conseil de Lyon. Mais ces mêmes circonstances exceptionnelles expliquent la disproportion de la peine et du fait.

Chaque année, les deux écoles des Pères Jésuites de Paris, l'école libre de l'Immaculée-Conception à Vaugirard et l'école des hautes études de la rue Lhomond, répondent par de remarquables succès obtenus dans les divers examens du baccalauréat et des écoles du gouvernement, aux accusations forcées d'ignorantisme que le parti radical adresse à l'éducation catholique.

Cette année encore, les Jésuites de la rue Lhomond ont présenté aux examens de l'École Saint-Cyr 115 élèves, sur lesquels 103 ont été déclarés admissibles. Le jury n'est qu'impartial. C'est à la science et au dévouement des maîtres qu'est dû ce beau résultat.

Du reste, le succès des élèves de toutes les écoles ecclésiastiques et congréganistes est à peu près le même à tous les examens. Les élèves des Frères des Ecoles chrétiennes, notamment, l'emportent presque partout sur leurs concurrents. La statistique en fait foi.

Les journaux radicaux se garderont bien de noter cet avantage, à moins que ce ne soit pour accuser les Jésuites d'envahissement. Ils ont toujours une accusation contre les Jésuites parce qu'ils n'en ont qu'une. Les Jésuites sont coupables d'exister: c'est tout.

(Univers.)

**Chronique locale et méridionale.**

**EMPRUNT NATIONAL**

Ce matin, le *Journal officiel* a publié en détail les conditions de l'emprunt nouveau. Nous croyons utile de les résumer ici, d'après les informations télégraphiques.

Le taux de l'émission de l'emprunt est de 5 fr. 50 c. avec jouissance du 16 août.

Le minimum des souscriptions est de 5 fr. le premier versement sera de 14 fr. 50.

Le surplus est échelonné en vingt termes mensuels. Le premier terme sera le 21 septembre et les autres le 11 de chaque mois à partir du 11 octobre.

Les versements anticipés ne seront reçus qu'après la répartition et donneront lieu à une bonification de 6 0/0, laquelle pourra être modifiée par un arrêté ministériel, mais pas avant le 31 octobre.

Dans le cas où la souscription serait réduite, les souscripteurs recevront en même temps que le certificat d'emprunt le remboursement de la somme excédente.

Tout porteur d'un récépissé provisoire qui n'aura pas été réclamé le 31 août sera considéré comme affectant cet excédant à un terme à échoir.

Les souscripteurs de 5,000 fr. et au-dessus, pourront réclamer, dans un délai ne dépassant pas dix jours, après la clôture de la souscription, le remboursement de l'excédant.

Plusieurs députés du Lot, absents pour les plus graves motifs, n'ont pu prendre part au scrutin du 20 juillet. M. Pagès-Duport a voté avec la minorité, pour que l'Assemblée ne passât pas à la discussion des articles sur les tarifs des matières premières.

Par décision de Mgr :

M. Lambert, curé de Camy, a été nommé curé de Cambayrac.

M. Blaillard, curé de Gaillac, a été nommé curé de Panillac.

M. Caillard, curé de Lissac, a été nommé curé de Gaillac.

M. Lacarrière, chapelain de Rocamadour, a été nommé curé de Lissac.

M. Bonneval, vicaire de Montvalent, a été nommé curé de Cuzance.

Le clergé de Cahors, vient de faire une perte regrettable, en la personne de M. Alazard, chanoine, secrétaire général de l'évêché.

Malgré son âge avancé, M. Alazard jouissait encore d'une robuste santé et suffisait à un travail qui serait une lourde charge même pour un jeune homme. M. Alazard avait pris de bonne heure l'habitude du travail ; professeur de philosophie au Lycée de Cahors, proviseur à Limoges, plus tard, secrétaire général de l'évêché de Cahors et chanoine de la Cathédrale, il s'est toujours distingué par une rare exactitude à remplir les devoirs de ses diverses charges. Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'un grand concours de population.

M. Vayssié, professeur de 5<sup>me</sup> au petit séminaire de Montfaucon du Lot, a été reçu licencié ès-lettres, à Clermont, samedi, 20 juillet.

Sur 22 concurrents, 7 ont été admis. M. Vayssié, est sorti 2<sup>e</sup> avec mention honorable.

Un malheureux événement a ému hier la commune de Bégous.

Un jeune homme recherchait depuis quelques temps une jeune paysanne de l'endroit, qui répondait mal à sa passion et repoussait toute idée de mariage avec lui.

Hier matin, cette jeune fille était aux champs et recevait avec une froideur marquée une déclaration plus tendre et plus pressante que de coutume. Désespéré par tant d'indifférence, le jeune homme se plonge un couteau dans le cœur et tombe inanimé. Le cadavre de cet infortuné a été transporté à l'hospice de Cahors.

Dans la même commune de Bégous, un tout jeune enfant s'étant muni d'allumettes alla dans un champ voisin et ne trouva rien de mieux à faire, que de mettre le feu à une gerbe de blé. S'apercevant du fait, le grand-père de cet enfant se lance dans les flammes pour tâcher de sauver la gerbe. Le malheureux s'est parait-il brûlé à demi et son état inspire des craintes.

C'est le 20 juillet qu'a eu lieu à Cambden-House le baptême du fils du maréchal Canrobert. Ainsi que nous l'avons dit, le Prince Impérial était parrain et la princesse Mathilde marraine.

LL. AA. RR. le prince et la princesse de Galles ont assisté à la cérémonie, ainsi que le duc et la duchesse d'Argyl et beaucoup d'autres personnages importants d'Angleterre.

HOSPICE DE CAHORS.

Fête de saint Vincent-de-Paul.

Vendredi, 19 juillet, a été, pour l'Hospice de Cahors, un jour mémorable et solennel. On y célébrait pompeusement la fête annuelle de saint Vincent-de-Paul, ce héros de la bienfaisance chrétienne, que la France honore à juste titre comme une de ses plus pures gloires, et

que l'Eglise vénère comme un des plus grands apôtres de la charité.

MM. les directeurs du grand séminaire, membres de la congrégation des *prêtres de la Mission*, et les vénérables *religieuses de la charité*, chargées du soin des pauvres et des malades de l'hospice, avaient uni ce jour-là leurs efforts empreints et leur pieux concours pour fêter dignement saint Vincent-de-Paul, leur glorieux fondateur. L'église de l'hospice était splendidement décorée. Les reliques du Saint étaient publiquement exposées.

La grand-messe a été célébrée par M. l'abbé Delheil, supérieur du grand séminaire et vicaire général. La présidence des diverses cérémonies de cette fête appartenait de droit et naturellement à cet éminent ecclésiastique, dont la science et les vertus commandent le respect, l'estime et l'affection de ceux qui le connaissent.

De jeunes abbés du grand séminaire, actuellement en vacances, étaient venus assez nombreux de la ville et des contrées environnantes afin de coopérer à la solennité, soit pour les cérémonies, soit pour le chant. Aux offices du matin et de l'après-midi, les exercices du chant, dirigés par M. Chabasseur, curé de Labéraudie, soutenus et rehaussés par les accords d'un *harmonium*, ont été très-heureusement exécutés. Les orphelines de l'hospice y prenaient part et alternaient ordinairement avec les chœurs.

Après le chant des vêpres, M. l'abbé Vincent, aumônier de l'hospice, a paru dans la chaire sacrée. Des circonstances particulières avaient été cause que le prédicateur, sur lequel on comptait venait de faire défaut. Prévenu seulement trois jours avant la fête, M. l'aumônier avait accepté, par dévouement, la tâche délicate de le remplacer. Son dévouement n'a pas été téméraire : le discours qu'il a prononcé a été intéressant et instructif. Il a rattaché les divers éléments de son sujet à deux points fondamentaux : 1<sup>o</sup> Vincent-de-Paul fut un saint sublime par les fins qu'il se proposa ; 2<sup>o</sup> Vincent-de-Paul fut un saint magnifique par les moyens qu'il choisit pour arriver à ses fins. Il s'est appliqué à faire ressortir que ce grand saint eut constamment en vue la gloire de Dieu, et que pour glorifier Dieu il voulut avant tout et par dessus tout se sanctifier et se sauver, soulager et sauver ses frères. Pour développer son sujet, il a esquissé à grands traits les vertus et les œuvres de saint Vincent-de-Paul.

Le prédicateur a particulièrement frappé l'auditoire, lorsque, vers la fin il a dit :

« Vincent-de-Paul n'est plus, mais il revit parmi nous dans ces communautés de saintes filles, qu'il institua pour la gloire de l'Eglise et le bonheur de la société. Chatillon fut le premier berceau de ces saintes filles de la charité, dont l'Europe entière a demandé des colonies à la France. Pour elles, point d'autre monastère que la maison des pauvres et les salles des hôpitaux, point d'autre clôture que l'obéissance, point d'autre voile qu'une sainte modestie. Un habit grossier, une vie laborieuse, une charité compatissante, une égalité de zèle qui s'étend à l'éducation de la jeunesse pauvre, au secours de la vieillesse infirme, des braves soldats malades ou blessés sur les champs de bataille ; un patriotisme, un dévouement qui les a conduites jusque sous les feux croisés des combattants, pour apporter les premiers secours aux mourants ; un zèle d'apôtre qui les transporte aux missions les plus lointaines ; l'activité de Marthe jointe à la contemplation de Marie..... Voilà ce qui perpétue parmi elles l'esprit de Vincent-de-Paul. L'âme de leur saint fondateur les anime encore ; leur zèle, leur constance, leur charité font son triomphe et achèvent son éloge. »

La bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, précédée du chant d'une belle *prose* en l'honneur de saint Vincent-de-Paul, et du *Tantum ergo*, a couronné cette brillante fête.

Préfecture du Lot.

CONCOURS de Poulinières et Pouliches, à Gramat, en 1872

PROGRAMME :

Le Préfet du Lot.  
Vu l'arrêté ministériel du 10 février 1861 ;  
Vu la décision du ministre de l'agriculture et du commerce qui accorde au département une subvention de 2,000 fr. pour primes et prix aux juments poulinières ;  
Vu la décision de la société d'agriculture affectant une somme de 4,000 fr. à l'encouragement de la race chevaline ;  
Vu la délibération, en date du 23 octobre 1871, par laquelle le Conseil général du Lot a voté pour l'exercice 1872 un crédit de 500 fr. exclusivement destiné au concours de Gramat ;

Après s'être concerté avec M. l'inspecteur général des haras du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1<sup>er</sup>.

Un concours public de pouliches ou de poulinières aura lieu à Gramat, le 19 août prochain, à dix heures, du matin.

Une somme de 3,500 fr. sera distribuée en primes de la manière suivante :

Allocation de l'Etat : 2,000 fr.

POULINIÈRES SUIITÉES ET SAILLIES.

1 prime de 150 fr.....	150 »	
1 prime de 130 fr.....	130 »	
1 prime de 120 fr.....	120 »	
5 primes de 100 fr.....	500 »	
5 primes de 80 fr.....	400 »	
5 primes de 70 fr.....	350 »	
7 primes de 50 fr.....	350 »	
Total.....	2,000 »	2,000 »

Subvention du département 500 fr. et allocation de la Société d'agriculture 1,000 fr.

POULICHES DE 3 ANS SAILLIES.

4 prime de 120 fr.....	420 »	
4 prime de 100 fr.....	400 »	
1 prime de 90 fr.....	90 »	
3 primes de 80 fr.....	240 »	
2 primes de 60 fr.....	120 »	
2 primes de 50 fr.....	100 »	
Total.....	770 »	770 »

POULICHES DE 2 ANS.

1 prime de 110 fr.....	110 »	
1 prime de 100 fr.....	100 »	
2 primes de 80 fr.....	160 »	
2 primes de 70 fr.....	140 »	
2 primes de 60 fr.....	120 »	
2 primes de 50 fr.....	100 »	
Total.....	730 »	730 »

Total égal..... 3,500 »

ART. 2.

Les animaux présentés au concours devront appartenir depuis un mois au moins à des propriétaires du département.

Leur âge se compte du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur naissance.

Les poulinières devront, 1<sup>o</sup> être âgées de 4 ans au moins et de 16 ans au plus ; 2<sup>o</sup> être suitées de leur produit de l'année issu d'un étalon appartenant à l'Etat, approuvé ou autorisé, et saillies de nouveau par un étalon appartenant à l'une de ces trois catégories ; 3<sup>o</sup> être exemptes des vices rédhibitoires prévus par la loi ; 4<sup>o</sup> mesurer 1 mètre 47 centimètres au moins.

ART. 3.

Pour les pouliches de 2 et de 3 ans comme pour les produits des poulinières, chaque propriétaire devra, en se faisant inscrire à Gramat, le jour du concours, déposer le certificat de naissance délivré par le Directeur du dépôt de Villeneuve, ou par le propriétaire de l'étalon approuvé ou autorisé.

Les éleveurs sont prévenus qu'afin de remédier aux abus et omissions qui ont été commis dans les derniers concours, les cartes de saillie des poulinières et les certificats de naissance des pouliches de 2 et 3 ans, seront rigoureusement exigés ; tous les animaux qui ne seront pas accompagnés de ces pièces réglementaires et indispensables, seront sans exception, mis hors de concours.

ART. 4.

Les pouliches de trois ans devront avoir été saillies l'année même du Concours par un étalon de l'Etat. A cet effet, le propriétaire fournira la carte de la saillie.

ART. 5.

Les pouliches de deux et trois ans, primées à ce Concours, devront être saillies en 1873.

Le montant de la prime sera restitué si le propriétaire n'a pas rempli cette condition, il est tenu de présenter au Concours de l'année suivante le certificat de la saillie exigée. Sont libérés de cette condition, les propriétaires qui auraient eu le malheur de perdre, dans le courant de l'année, les pouliches pour lesquelles ils auraient été primés. La perte devra être constatée officiellement par un certificat du Maire de leur commune.

ART. 6.

Un Jury spécial, composé : de l'inspecteur général des Haras du 7<sup>me</sup> arrondissement, président ; du Capitaine commandant du dépôt de Remonte d'Agen, et de trois membres choisis par M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce sur une liste de neuf candidats présentés par le Préfet, sera appelé à prononcer sur le mérite des sujets du Concours.

ART. 7.

Il sera dressé un procès-verbal détaillé des opérations du Concours. Ce procès-verbal devra particulièrement indiquer le nombre des animaux de chaque classe qui auront été présentés, l'origine et le signalement des juments et pouliches qui auront obtenu des primes, avec le nom et la demeure de leurs pro-

priétaires ; il sera signé par les membres du Jury et par nous, et transmis immédiatement à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

ART. 8.

Le présent arrêté sera imprimé, publié à son de caisse et affiché dans toutes les communes du département.

Fait à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, le 27 juin 1872.

E. POUIGNY.

Approuvé :

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,  
Signé : TEISSERENC de BORT.

Nos cultivateurs se plaignent fréquemment des charençons qui infestent les greniers à blé. Il paraît que leurs désastres peuvent être facilement combattus. D'après un fermier de la Moselle, il suffirait pour cela de suspendre au-dessus du blé une botte d'absinthe verte et de placer cinq ou six rameaux de cette plante dans le tas. Au bout de quelques heures, toute l'engeance dévorante décampe et grimpe le long des murs, qui sont noircis comme par une fumée épaisse. Il est facile d'essayer un tel remède.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Dernières nouvelles

(Service spécial du Journal du Lot.)

Versailles, 22 juillet, 5 h. 15 soir.

La discussion continue sur les divers articles de tarifs que la gauche a résolu d'imposer au commerce et à l'industrie, et qui mettent l'agriculture vinicole sous le coup des représailles de l'étranger.

On a procédé au vote pour la nomination des conseillers d'Etat. Une partie des candidats seulement obtient la majorité. La gauche a voté avec ensemble, mais comme toujours la droite s'est divisée.

Sont nommés incontestablement, d'après les premiers dépouillements MM. Collignon, Aucoc, Goussard, Groualle, Turret, du Martroy, Odilon-Barrot, Andral, Saglio, Tranchant. On croit à la nomination de MM. de Château-Renard Labiche, de Lasteyrie et Percalis.

Le bruit court que les auteurs de la tentative d'assassinat contre le roi et la reine d'Espagne sont des agents de l'Internationale.

On parle aussi d'un important dépôt d'armes et de munitions découvert dans une grotte de la forêt des Collobrières (Var). L'Internationale serait encore en jeu dans cette affaire.

Bourse de Paris.

Paris, 23 juillet 1872, soir.

Rente 3 p. % .....	53,90
— 4 1/2 p. % .....	75,15
— 5 p. % .....	84,15

Annonces

HUILES D'OLIVE DE NICE

Vente directe aux consommateurs

La Maison E. LAMBERT et C<sup>o</sup>, à Nice,

Fabrique et Expédie la vraie Huile d'Olive.

HUILE VERGE, Pèstagnon 50 lit., 125 fr.; 25 lit., 75 fr.

HUILE FINE, Pèstagnon 50 lit., 100 fr.; 25 lit., 60 fr.

HUILE A GRAISSER en fûts, 125 fr. les 100 lit.

Franco en gare de l'acheteur. — Paiement 30 jours ou escompte 5 0/0 comptant.

Crédit Foncier de France.

Emission à 455 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19 ; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

A para le 5 juillet : 10 centimes la livraison : LE PROCES BAZAINE. — En vente : rue Dauphine, 20, à Paris et chez tous les libraires.

Le grand procès qui va s'ouvrir à Versailles devant le Conseil de guerre, voté par l'Assemblée nationale, le 16 mai 1872, sera une des pages les plus dramatiques de l'histoire contemporaine : jamais intérêt plus poignant ne se sera attaché à un débat judiciaire.

Nous recueillerons et reproduirons chaque jour fidèlement le compte-rendu de ces débats.

Mais avant le procès, il y a ce que nous appellerons : les préliminaires du procès. C'est-à-dire, les documents biographiques et historiques de la cause. Nous les avons tous réunis, en voici le sommaire :

Introduction. — Biographie. — Les batailles sous Metz. — L'intrigue de M. Régner. — Le général Bourbaki à Londres. — Le général Boyer au quartier général du roi de Prusse. — Agitation à Metz et dans l'armée. — Le protocole de la capitulation. — Les derniers jours de Metz.

La circulaire de M. Gambetta. — Le rapport de M. de Valcourt, inséré au *Moniteur officiel*. — Protestations de l'armée. — Lettre de Bazaine datée de Cassel. — Rapport officiel de Bazaine publié à Berlin. — Le maréchal Bazaine jugé par le général Changarnier. — La déposition de M. Rouher devant la commission du 4 septembre. — Décret de Bordeaux renvoyant Bazaine devant une commission.

Le conseil d'enquête sur la capitulation. — Lettre de Bazaine à M. Thiers, demandant des juges. — Le maréchal Bazaine se constitue prisonnier. — La maison de l'avenue de Picardie à Versailles. — Discussion et vote de la loi sur le conseil de guerre. L'article 209 du Code militaire. — Le général Rivière chargé de l'instruction. — Les plans de Metz et des batailles. — 2,400 pièces. — Les éphémérides de l'instruction.

Cette première partie formera huit livraisons de 16 colonnes chacune, ornées de portraits, vues plans etc.

Il paraîtra 2 livraisons par semaine à partir du 5 juillet.

La seconde partie faisant suite, et également illustrée : LE PROCES BAZAINE, paraîtra par livraisons semblables le lendemain de chaque audience.

Le tout formera un beau volume illustré, avec titre et table analytique des matières.

**LE TOUR DU MONDE**

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de N. Edouard Charton

**AVIS DES ÉDITEURS**

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de

septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi ; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine ; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure ; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

Le *Temps*, dont les principaux rédacteurs politiques sont toujours MM. A. Nefftzer, Ed. Scherer, André Cochut, Georges Jeannerod,

Y. Ulisse Ladet, Alfred Marchand, Maurice Block, L. Montigny, Le Reboullet, J. Hébrard, etc., etc., et dont les correspondances étrangères et la partie littéraire ont une valeur reconnue, publie :

*Lettres politiques*, par M. P. LANFREY.  
*Notes sur l'Angleterre*, par M. H. TAINE.  
*Le Siège de Paris, journal d'un officier de marine*.

*Le Blessé*, roman, par M. HECTOR MALOT.

**LA POUPEE MODELE**

(8<sup>e</sup> année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures coloriées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc.

EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1871

Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

# A VENDRE

## UNE PROPRIÉTÉ D'AGREMENT ET DE RAPPORT

### APPELÉE CHATEAU DE FLOIRAC

Située commune de Floirac, canton de Martel (Lot), sur les bords fertiles et magnifiques de la Dordogne, entre les stations de Montvalent et de Saint-Denis (ligne de Périgueux à Capdenac), à 36 kilomètres de Brives et 3 heures de Périgueux, par le chemin de fer.

**PRIX : 50,000 FRANCS**

**Les bâtiments comprennent :**

- 1<sup>o</sup> Une Maison d'habitation, de construction moderne, sur le point culminant de la propriété, avec terrasse au pourtour, d'où l'on a de tous côtés une vue admirable et très-étendue, intérieur confortable et bien distribué.
- 2<sup>o</sup> Un Bâtiment renfermant : écurie, remise, logement au-dessus composé de trois chambres et d'une cuisine.
- 3<sup>o</sup> Une vieille et haute Tour, contenant l'escalier en pierre de l'ancien château

- 4<sup>o</sup> Bâtiments ruraux, consistant en : grange, étable et remise pour les machines agricoles.
  - 5<sup>o</sup> Manège couvert, au-dessus d'un puits, avec machine élévatoire conduisant l'eau dans la maison d'habitation au moyen d'un réservoir établi dans la vieille tour, à 35 mètres plus haut que le puits.
- La propriété, dont une grande partie du terrain est d'une fertilité rare, donne comme produits : du blé, des prairies artificielles, du tabac, des betteraves, noix et maïs, des légumes et de beaux fruits, dont la vente

annuelle pour ces deux derniers produits est de 550 fr. Une grande portion de la superficie totale forme un coteau d'environ 3 hectares, unique dans le pays pour le rapport qu'il peut donner en vignes, comme qualité et quantité. Actuellement une partie de ce coteau est plantée et produit d'excellent vin. Près la maison d'habitation est un parterre avec pièce d'eau. La propriété du côté de la Dordogne, est bordée d'une importante muraille en terrasse, faisant face à Puy-d'Issolu, autrefois Uxellodunum.

S'adresser à M. Henri NALET, architecte à Périgueux, rue Neuve-des-Jacobins.

## A VENDRE

Au lieu D'ARAMONT (dit de la Bordeneuve du Lard), au 7<sup>e</sup> kilomètre, route de Lalbenque, près Cahors.

1<sup>o</sup> Un Domaine assorti en Maison, Séchoir, Caves, Écurie, Grange et Porcherie, Terres ordinaires et à tabac, Vinière, Vignes labourables en plein rapport, eaux abondantes.

2<sup>o</sup> Plusieurs parcelles de Vignes contiguës, âgées de dix ans et en entier labourables.

Le rendement de ces vignes (12 hectares) est de 80 à 100 barriques.

Situées sur un plateau élevé avec pente très douce, elles ne sont exposées ni à la gelée, ni aux ravines ; leur travail est des plus économiques.

On accordera toutes facilités de paiement.

S'adresser tous les Dimanches sur les lieux à M. FOURNET, propriétaire ou à son représentant.

### GRANDE ÉCONOMIE

## POUR DÉPIQUER LES BLÉS

AVIS AUX AGRICULTEURS.

M. JULHIA, fondeur à Cahors, met à la disposition de l'agriculture une machine à vapeur pour le dépiquage des blés avec laquelle il se charge de dépiquer environ 100 piles par jour, à des prix très-modérés. Il garantit que les blés seront aussi

bien dépiqués qu'avec le fléau, soit pour ne laisser ni grains à l'épie, ni pour le briser.

Pour tous renseignements et pour tous ceux qui voudront se faire inscrire, adresser les demandes, le plus tôt possible, à M. Julhia.

1<sup>fr</sup>50 LE FLACON DÉSINFECTANT ANTI-PUTRIDE **PHÉNOL-BOBŒUF** 3<sup>fr</sup>50 LE LITRE RÉMÉTASTIQUE INSECTICIDE

Guérit : Brûlures, Coupures, Piqures, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.), Épidémies (petite vérole, choléra, etc.). Chez les ANIMAUX, il guérit : PESTE BOVINE, Couronnements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Crapaud, Jayart, Pêlin, Pépés, Sang-de-rate, Typhus, etc. Il assainit : Écuries, Poulaiers, Colombiers, Chenils, etc., qu'il purge de tous insectes. Paris, 9, rue BUFFAULT et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.

## LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8<sup>o</sup> de 112 pages. . . . . 1 fr.

### A. BERGON ET C<sup>ie</sup>

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'il se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduits. Savoir : Pour la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> tailles, 70 fr. — Pour la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> tailles, 60 fr.

### A CÉDER

#### UN MAGASIN

### LAMPISTERIE

bien assorti, bel outillage, bonne clientèle.

S'adresser à M. CALVET, lampiste.

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom

### LA VULNÉRINE

GUÉRIT TOUTES LES BLESSURES Coupures, Déchirures, Contusions, Brûlures, Morsures. Plaies récentes ou anciennes, sans récidive. Ulcères varicelleux et autres, et fait disparaître toute odeur. Arrête les Hémorragies, neutralise les Piqures d'insectes venimeux, des mouches dangereuses : abeilles, guêpes, cousins, araignées, scorpions et autres. C'est un vrai trésor de la médecine de famille et du chef d'atelier, basé sur les découvertes de la science et de la pratique, a été composé par MM. MAUBEL père et fils, Docteurs de la Faculté de Paris, Professeurs de chimie et d'hygiène, Pharmaciens de 1<sup>re</sup> classe, anciens préparateurs des Cours du célèbre Vauquelin, au Muséum, etc.

### ODEUR DES PIEDS

L'Hydrocérasine, Eau de Toilette hygiénique, détruit instantanément la mauvaise odeur de la sueur, qu'elle modère sans l'arrêter, permet de longues marches, est aussi un préservatif des engelures. — PHILIPPE et C<sup>ie</sup>, rue d'Enghien, 24, à Paris, chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

104, rue Richelieu, 104

## LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

NEUVIÈME ANNÉE. **4** FR. PAR AN. NEUVIÈME ANNÉE.

Qui ne paraissait que 2 fois par mois PARAIT MAINTENANT chaque semaine le JEUDI SANS AUGMENTATION DE PRIX

Exécution des Ordres de Bourse. Encaissement de Coupons. Echange et Libération de Titres. Souscriptions.

La Maison ne reçoit pas de fonds en dépôt et ne fait pas d'avances sur titres.

104, rue Richelieu, 104 PARIS.